



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(27^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 26 octobre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTÉ DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Réception du bureau par le Président de la République** (p. 1399).
2. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1399).

Affaires étrangères

Francophonie

Relations culturelles internationales

M. Jean-Marie Cambacérès, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et la francophonie.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

MM. Alain Peyrefitte,
Robert Montdargent,
Jean-Marie Daillet,
André Bellon,
François Léotard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 1411).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RÉCEPTION DU BUREAU PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'en raison de la réception du bureau de l'Assemblée nationale par M. le Président de la République, la séance de ce matin sera levée à onze heures quarante-cinq, au plus tard.

2

LOI DE FINANCES POUR 1989

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

FRANCOPHONIE

RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, du ministère chargé de la francophonie et du secrétariat d'Etat chargé des relations culturelles internationales.

La parole est à M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères.

M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, madame et monsieur les ministres délégués, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget pour 1989 du ministère des affaires étrangères qui vous est aujourd'hui soumis est probablement le meilleur budget des affaires étrangères présenté au Parlement depuis longtemps.

Avec un total de 10,8 milliards de francs, ses crédits connaissent une progression apparente brute de 2,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1988, mais ces chiffres doivent être corrigés de l'incidence des variations du taux de change et des modifications du champ de compétences du ministère des affaires étrangères. Compte tenu de ces divers éléments, la progression réelle, base sur base, est de 5,7 p. 100. Elle est donc supérieure à celle retenue pour l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Ce taux de progression souligne une nette volonté politique d'enrayer le processus de dégradation constante des moyens du Quai d'Orsay. C'est une réaction heureuse. Cet effort substantiel devra être poursuivi au cours des années à venir, compte tenu du retard accumulé.

Cette progression des crédits, en 1989, permettra : un début de remise à niveau des moyens de fonctionnement de notre diplomatie ; un renforcement de nos contributions et de l'aide publique au développement ; un renforcement de l'action culturelle extérieure de la France et de l'action en faveur de la francophonie ; un effort en direction des problèmes européens ; une politique de solidarité accrue envers les Français de l'étranger.

Parlons tout d'abord de la remise à niveau des moyens de fonctionnement de notre diplomatie.

En ce qui concerne le personnel, les dépenses s'élèvent à 3,6 milliards, soit 33,9 p. 100 du projet de budget.

Il s'agit d'un redressement fondamental par rapport aux années précédentes. En effet, le projet de budget prévoit, tout compris, 677 créations d'emplois, partiellement gagées par 575 suppressions. Il y aura donc création nette, en 1989, de 102 emplois. Les emplois nouveaux concerneront les informaticiens, les diplomates, les contractuels pour le ministère des affaires européennes ; surtout, la mesure la plus importante permettra la consolidation du dispositif relatif aux visas pour lequel seront créés 189 emplois.

Le budget prévoit également une augmentation des dotations de matériel et de fonctionnement des services.

L'ensemble de ces crédits évolue de manière satisfaisante. On notera cependant une stabilisation des moyens consacrés à l'informatique, après des augmentations sensibles les années précédentes. Mais l'informatique de gestion et, surtout, le système centralisé des visas continueront à recevoir des dotations supplémentaires.

Votre rapporteur se félicite aussi de la progression sensible des crédits du chapitre 34-03 qui passent de 48 à 109,5 millions de francs. Ils permettront notamment de faire face aux dépenses liées au sommet des pays industrialisés et à la présidence française des Communautés européennes en 1989 et également de subvenir aux dépenses liées à la grande négociation sur l'interdiction des armes chimiques qui aura lieu en France au début de l'année prochaine.

Cette volonté de remise à niveau se traduit également par une politique d'investissement plus dynamique.

Les dotations du chapitre 57-10 « Immeubles diplomatiques et consulaires » connaissent une forte progression. Il s'agit notamment d'engager les études pour le centre de conférences internationales du quai Branly. Mais il s'agit également de constructions ou d'acquisitions pour nos chancelleries à Manille, Koweït, Mexico, Assomption et Kampala.

Une politique d'acquisition d'immeubles à vocation diplomatique et consulaire ne peut qu'être encouragée.

La deuxième caractéristique de ce budget est la progression des contributions, de l'aide publique au développement ainsi que des contributions obligatoires ou volontaires dans les organismes internationaux.

Les contributions obligatoires seront portées à 2,12 milliards de francs en 1989, dont près de 648 millions de francs sont versés à l'organisation européenne pour la recherche nucléaire, le C.E.R.N. Le budget des affaires étrangères contribue ainsi de manière significative au financement de la recherche.

Les contributions volontaires sont également augmentées ; elles seront de 460 millions de francs en 1989. Cet effort ne pourra que contribuer à rehausser la place de la France dans ce domaine.

En ce qui concerne l'aide publique au développement au sens strict, le budget verra l'augmentation de l'enveloppe relevant du ministère des affaires étrangères. Cet accroissement permettra de rééquilibrer géographiquement notre aide. En effet, pour 1989, les affaires étrangères interviendront dans cent pays avec une enveloppe de 3,36 milliards de francs alors que le ministère de la coopération agit dans trente et un pays avec 6,1 milliards de francs.

On notera, surtout au chapitre 68-80, article 10, la création d'un instrument d'action, le fonds d'aide au développement, doté de 54 millions de francs, permettant de faire face avec souplesse à des demandes d'aides, en particulier pour l'équipement.

Il serait d'ailleurs intéressant, monsieur le ministre d'Etat, que la représentation parlementaire puisse être associée à la gestion de ce fonds.

Le troisième axe de ce budget concerne la francophonie et l'action culturelle extérieure de la France.

La nouvelle structure gouvernementale témoigne de l'intérêt porté à ces questions avec la création d'un ministère chargé de la francophonie et d'un secrétariat d'Etat chargé des relations culturelles internationales. L'année 1989 verra se dérouler un certain nombre d'événements marquants pour la francophonie.

Le Président de la République a d'ailleurs beaucoup contribué à faire progresser la cause de la francophonie.

Le ministère de la francophonie sera doté d'un budget de 10 millions de francs, mais votre rapporteur estime que, compte tenu de l'enjeu, les crédits accordés à la francophonie devraient être augmentés.

En ce qui concerne l'action culturelle de la France à l'étranger, on relèvera surtout, au chapitre 68-80, une subvention d'équipement de 30 millions de francs pour R.F.I. - Radio France internationale. Votre rapporteur souhaiterait que cette subvention soit transférée du titre VI au titre IV, R.F.I. ayant surtout besoin de crédits de fonctionnement. Je pense, monsieur le ministre d'Etat, que vous pourrez préciser la position du Gouvernement sur ce point.

Le projet de budget pour 1989 prévoit une reconduction en francs courants de la subvention à TV5. Cette mesure se révélera sans doute insuffisante. Pour l'avenir, il conviendrait au contraire d'encourager le développement de cette télévision francophone par satellite.

Le quatrième axe de ce budget est l'effort en direction des problèmes européens.

La création du ministère des affaires européennes montre l'importance que la France attache à la préparation de 1992. Cela conduit à la création de huit emplois de contractuels de haut niveau et à l'ouverture d'une dotation de 20 millions de francs afin de préparer l'ouverture du grand marché unique, de prévoir ses conséquences et les mesures d'accompagnement nécessaires. Nous en reparlerons plus longuement dans le débat sur les affaires européennes.

Enfin, ce budget permettra une amélioration des conditions de vie des Français à l'étranger.

Pour les personnels du ministère en poste, une solution équitable du problème du calcul des indemnités de résidence, qui a occasionné récemment des mouvements de grève, permettra d'éviter ce qui aurait pu engendrer pour eux un manque à gagner trop important et trop brutal.

Des crédits plus élevés ont été prévus pour améliorer la sécurité, notamment dans nos ambassades.

Pour les familles ayant des enfants scolarisés, la mesure la plus significative réside en l'augmentation de 30 p. 100 des crédits de bourse aux enfants français scolarisés à l'étranger.

Avant de conclure, je dois souligner l'adoption de moyens pour faire venir en France de jeunes décideurs étrangers. En effet, la renommée internationale de notre pays passe également par sa connaissance par les autres. C'est la raison pour laquelle votre rapporteur ne peut qu'approuver l'ouverture de 3 millions de francs destinés à permettre l'accueil en France de jeunes décideurs étrangers.

En conclusion, l'effort réalisé dans le projet de budget pour 1989 est sensible et mérite d'être salué comme tel. Il conviendra cependant d'aller plus loin en 1990.

En dépit de créations nettes d'emplois, les effectifs restent encore insuffisants dans plusieurs secteurs. Tout d'abord, l'administration centrale souffre d'un manque évident de secrétaires-dactylos, conducteurs, huissiers et hôtesse d'accueil. Il conviendrait aussi d'augmenter les effectifs du service central de l'état-civil à Nantes. D'autres efforts doivent également être accomplis en faveur du personnel par la réforme du système du complément familial et par une attention plus grande aux problèmes de formation.

Les postes diplomatiques doivent disposer de davantage de moyens d'entretien et de fonctionnement, notamment en matière de communications pour améliorer leur rapidité et leur sécurité.

L'effort consenti en matière de bourses devra être poursuivi dans les années à venir.

Les moyens mis à la disposition de l'action culturelle de la France et de la francophonie devront être augmentés, ainsi que l'aide publique au développement et la dotation du ministère des affaires européennes si la formule s'avère bonne.

Ces efforts pourront être conduits, car les sommes en jeu sont finalement faibles au regard du budget de l'Etat. En effet, le budget des affaires étrangères ne représentera en 1989 qu'environ 1 p. 100 du budget de l'Etat et seulement 19 p. 100 des crédits concourant à l'action extérieure de la France.

En résumé, le budget 1989 du ministère des affaires étrangères est un bon budget qui enrayer la dégradation de notre outil diplomatique et je vous engage donc, en mon nom et au nom de la commission des finances, à l'adopter. Mais il faudra poursuivre cet effort pour que notre outil diplomatique soit à la hauteur et puisse répondre complètement à l'importance de l'action diplomatique de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget des affaires étrangères pour 1989 ne peut régler d'un coup l'ensemble des problèmes, souvent anciens, que connaît le Quai d'Orsay. Vous avez en effet, monsieur le ministre d'Etat, trouvé - plutôt retrouvé - un département ministériel en état de détresse. Le rappeler n'est pas faire preuve d'esprit polémique : j'ai pu constater que mes prédécesseurs de tous horizons ont tous stigmatisé la dégradation de l'outil diplomatique français et cela, quelle que soit leur appartenance politique. Vous avez vous-même, monsieur le ministre d'Etat, utilisé parfois le terme de paupérisation.

Dans ce processus, le budget de 1988 avait représenté une étape particulièrement noire. Je rappelle seulement qu'il s'est traduit par une augmentation de 1,38 p. 100 des crédits en francs courants, c'est-à-dire par une diminution de 1,07 p. 100 en francs constants, et que la commission des affaires étrangères avait émis un avis défavorable à son adoption. Il fallait impérativement donner un coup d'arrêt, montrer une volonté politique de rendre au ministère des affaires étrangères les moyens d'avoir sa place, toute sa place, dans l'Etat.

Ce budget remplit en effet deux fonctions complémentaires qui ne doivent être ni l'une ni l'autre négligées ou privilégiées. Il assure d'abord le fonctionnement d'un service public comme les autres, avec ses contraintes et ses problèmes. A cet égard, je voudrais souligner qu'il faut se méfier des erreurs de perception que peut entraîner le langage courant : le ministère des affaires étrangères est bien loin de n'employer que des « diplomates », puisque moins du quart de ses fonctionnaires titulaires appartiennent à la catégorie A.

Ensuite, le budget des affaires étrangères est l'expression même de la politique extérieure de la France. A la dégradation des moyens constatée au cours des deux dernières années a pu correspondre une certaine atonie de notre politique étrangère. Aujourd'hui, la France a repris l'initiative dans de nombreux domaines. Je rappelle seulement les propositions présentées par le Président de la République sur l'endettement ou sur le désarmement chimique. Par ailleurs, l'année prochaine, notre pays assurera à la fois la présidence du sommet des grands pays industrialisés et celle du Conseil européen.

Cette politique active doit se traduire par des moyens accrus. De ce point de vue, j'ai pu qualifier le budget pour 1989 de budget de convalescence. Après une période de recul, il constitue un premier pas vers la nécessaire restauration de l'outil diplomatique. La volonté d'inverser la tendance apparaît à travers divers signes incontestables, qu'il s'agisse de l'évolution des grandes masses budgétaires ou de la politique des emplois.

Je rappelle que le budget des affaires étrangères, à structures constantes et hors effet de change, progresse de 5,73 p. 100, c'est-à-dire plus que l'ensemble des dépenses de l'Etat, et qu'il comporte cent deux créations nettes d'emplois, après deux années de baisse. A ce double titre, le ministère des affaires étrangères apparaît comme bien doté par rapport à d'autres départements ministériels, même si, globalement, sa part dans le budget de l'Etat demeure très modeste, autour de 0,93 p. 100.

Ce budget assure la remise à niveau des moyens de fonctionnement du Quai d'Orsay : il permet aussi de satisfaire à certains objectifs prioritaires : aide publique au développement, audiovisuel, francophonie, amélioration de la situation des Français de l'étranger, construction européenne. Je n'entrerai pas ici dans le détail des actions, mais je voudrais seulement dire ma satisfaction sur deux points : la reprise du grand projet de centre de conférences internationales du quai Branly et l'accroissement des crédits de fonctionnement de R.F.I.

Quant aux crédits réservés au ministère de la francophonie, je souhaite qu'ils soient abondés, car dès qu'un franc est mis à ce niveau, par le biais des actions interministérielles et multilatérales, il se trouve multiplié et permet donc de mener des actions significatives. J'insiste donc sur ce point.

Ce budget est un premier pas, mais il n'est qu'un premier pas. Il ne règle pas la situation inquiétante de certains services, comme la sous-direction de l'état civil à Nantes ni le problème de l'indemnité de résidence, à l'origine de mouvements de grève dans nos postes. Cette grève a été plus discrète que d'autres mouvements sociaux, mais elle montre la réalité de ce problème concret et, au-delà, l'existence d'un malaise dans le personnel. Il serait en effet fallacieux de ne voir là que la crispation de privilèges sur des avantages acquis. La situation des fonctionnaires à l'étranger est souvent difficile. Plus généralement, le fonctionnement du ministère est à revoir. Les réformes de structures au niveau gouvernemental, que je décris dans mon rapport, doivent être suivies d'une réorganisation plus profonde, tant à l'administration centrale que dans les postes.

La « dérive du Quai » est un thème classique, sur lequel il est facile d'ironiser, de même que sur les exercices d'introspection qui sont périodiquement menés, le dernier en date, le rapport Viot, datant d'un peu plus d'un an. En réalité, s'il faut périodiquement réfléchir à l'organisation, au fonctionnement du ministère, à sa place dans l'appareil de l'Etat, c'est parce que les problèmes perdurent, que les solutions tardent. Il y a aujourd'hui urgence et il convient de dépasser le stade des réflexions et celui des propositions - puisqu'elles existent - et des décisions doivent intervenir.

On ne saurait, monsieur le ministre, vous faire reproche de n'avoir pas tout réglé en quelques mois. Il fallait d'abord - et vous l'avez notamment fait avec ce budget - donner le signe d'une volonté politique, de l'abandon d'un illusoire professionnalisme. Il faut maintenant s'attaquer à des problèmes concrets comme la situation de certaines catégories de personnel - je pense aux secrétaires-adjoints - et redéfinir le fonctionnement de nos ambassades, en renforçant notamment le rôle économique des ambassadeurs. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous soyez l'artisan de cette adaptation de notre outil diplomatique au XXI^e siècle.

Pour l'heure, ce budget ne pouvait, par essence, qu'esquisser le redressement nécessaire. Comme tel, il va dans le bon sens et votre commission des affaires étrangères, conformément aux conclusions que je lui ai présentées, a émis un avis favorable à son adoption.

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et la francophonie.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Rapporteur de deux budgets, je vais être contraint d'aller assez vite.

Je commencerai par le budget du secrétariat d'Etat chargé des relations culturelles internationales.

On doit d'abord se féliciter qu'on ait en quelque sorte élevé cette direction en la plaçant sous l'autorité d'un secrétaire d'Etat, ce qui nous permettra peut-être de faire aboutir un certain nombre de réformes indispensables, d'autant qu'il s'agit d'un secrétaire d'Etat particulièrement qualifié.

J'ai été très frappé, au cours des auditions de la commission, du décalage très important qui apparaissait entre les documents budgétaires, d'une part, les réponses aux questionnaires que j'avais adressés et les propos des ministres que nous avons entendus, d'autre part. Les propos des ministres allaient généralement dans le bon sens, mais ils étaient tout à fait différents de ce que traduisaient les documents budgétaires. Les documents étaient toujours entièrement fondés sur les situations existantes et n'avaient par l'air d'envisager la moindre évolution, alors que, dans leurs propos, les responsables politiques reconnaissaient l'existence d'évolutions nécessaires ou se livraient à des analyses que je partageais pour une grande part.

Chacun considère que la direction générale des affaires culturelles fonctionne très mal, selon des méthodes qui doivent être modifiées. La commission des affaires étrangères avait pensé, l'an dernier, à demander à une mission de la Cour des comptes d'aller voir ce qui se passait dans cette direction et d'étudier tous les doubles emplois et les dysfonctionnements. Elle avait demandé ensuite un audit conduit par de hauts fonctionnaires. En fait, le ministre avait demandé une inspection générale dont nous n'avons pas eu les conclusions.

D'autre part, l'ambassadeur Viot avait été également chargé d'une mission d'examen général de l'ensemble du département en 1988.

On m'a rendu compte par écrit de sept de ses conclusions sur quatre-vingt-huit. Je ne sais pas très bien ce que deviennent les autres ni quelle a été l'application réelle du rapport Viot.

Ce qui est certain c'est que l'atomisation interne du système de décision et des relations dans la direction générale ne plus durer très longtemps sans un dommage très grand pour la marche des affaires.

Qu'on songe à un établissement public, comme nous l'a laissé entendre M. Roland Dumas, ou que l'on procède à une réforme interne de la direction, comme nous l'a dit M. de Beaucé, il appartient au Gouvernement de faire ses choix. Mais il est certain qu'on ne peut pas continuer ainsi.

On ne peut pas continuer non plus ainsi en ce qui concerne la gestion des personnels, très nombreux, d'enseignement qui, pratiquement, prend les neuf dixièmes du temps de la direction générale, au détriment de la réflexion et de l'action proprement culturelle. On ne peut pas perpétuer le système des « détachés au barème » auxquels la commission s'est intéressée depuis quelques années pour demander qu'ils soient non pas complètement supprimés, mais diminués dans une forte mesure et réservés à des postes particuliers d'encadrement ou à des postes difficiles à recruter. A cause de ce système les dépenses de personnel mangent 80 à 85 p. 100 des crédits de la direction générale, qui ne peut rien faire d'autre, et d'une façon tout à fait injuste, puisque les personnels également titulaires, ayant les mêmes diplômes, la même ancienneté, la même qualité de dossier se voient affectés sans indemnités de déménagement et d'expatriation et avec des salaires qui peuvent varier de la moitié au dixième de ceux des « recrutés au barème », qui ont eu seulement la chance d'entrer dans un contingent syndical ou dans les bonnes grâces du ministère de l'éducation nationale, qui continue à affecter directement l'ensemble des personnels à l'étranger.

Il faudra donc à un moment quelconque, là aussi, se décider à voir le Quai d'Orsay reprendre en main ces affaires de personnel.

Sur le contenu culturel de la langue française, je serai bref. Je suis tout à fait en accord avec M. le secrétaire d'Etat.

Mais, s'agissant des relations bilatérales, il est nécessaire que nous formions non seulement des scientifiques, par l'attribution de bourses, mais aussi des spécialistes des questions médicales, juridiques, des lettres, des professeurs notamment, et de l'ensemble des sciences sociales et humaines. Il faut faire un effort important, sinon la langue française ne sera plus qu'un instrument, ce qui n'est pas sa vocation. Elle est à la disposition des cultures nationales, pour qu'elles se fassent connaître et pour, d'ailleurs, se connaître mieux elle-même. Mais quand il s'agit des relations bilatérales avec la France, nous avons besoin de gens qui parlent la même langue en lui donnant le même contenu culturel que nous.

Pour les télécommunications, la situation est tellement confuse que je ne sais pas très bien comment le département va arriver à faire ses choix.

Radio France Internationale a un programme d'investissements de quelque 900 millions de francs, qui concerne Moyabi au Gabon, Montsinéry en Guyane et l'Extrême-Orient, avec ce désolant projet de Thaïlande qui présente tous les inconvénients de celui qu'on a abandonné à Ceylan, après longtemps d'ailleurs. On prévoit également le renforcement de l'émetteur d'Allouis-Isoudun. Mais est-ce en ondes courtes qu'il faut travailler ? Faut-il faire des relais en ondes moyennes, comme le font nos amis et partenaires des autres pays ? Il existe aussi un projet vers le monde arabe. Je ne sais pas quelles sont les priorités, quelles sont les nécessités.

Pour l'équipement, 30 millions sont prévus. Mais on nous explique maintenant qu'il faut les affecter au fonctionnement. Je veux bien, mais c'est un choix gouvernemental qui doit se traduire dans le budget. On ne peut pas à la fois nous présenter une somme de cette importance dans le budget pour l'équipement et nous dire qu'il faut l'utiliser pour le fonctionnement. Le choix doit être fait par le Gouvernement. Je constate aussi que, à quelques jours du lancement de T.D.F. 1, nous ne savons pas encore à quoi il va servir et que les cinq canaux disponibles sur T.D.F. 1 ne sont encore ni attribués ni vendus. Nous allons lancer un satellite dont nous ne savons pas encore à quoi il va servir, ce qui est quand même regrettable ! Il y a bien des projets : il y a deux projets avec les Allemands, il y a eu des projets avec des chaînes françaises, un projet pour la Tunisie, mais qui n'a pas l'air de se concrétiser puisqu'il nécessite, paraît-il, 61 millions que les Tunisiens considèrent comme devant être un don, le ministère des finances comme financés sur protocole - mais on n'en sait trop rien.

Il faudrait éclaircir nos intentions en matière de télévision, de télécommunications, de transmission par câble qui est un plein succès en ce qui concerne T.V. 5 sur le continent américain. T.V. 5 remporte d'ailleurs également un bon succès en Europe. Mais il faudrait que les six départements ministériels et les nombreux organismes intéressés se décident un jour à dire ce que l'on veut faire dans ce domaine des télécommunications.

Je vais dire un mot aussi de deux questions particulières.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Que devient l'Institut du monde arabe ?

Il semble qu'aucun de nos partenaires ne paie.

J'ai été heureux, par ailleurs, de voir que nous avons enfin lancé l'université d'Alexandrie.

La commission des affaires étrangères a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du budget des relations culturelles.

Pour la francophonie, la commission s'est réjouie que le secrétariat d'Etat ait été élevé au rang de ministre délégué et que ce ministre délégué soit tenu par une personnalité éminemment sympathique et médiatique. Cela peut être le signe d'un intérêt accru des pouvoirs publics pour la francophonie.

Vous avez, monsieur le ministre chargé de la francophonie, théoriquement 10 millions de crédits. Cela dit, je n'en ai trouvé que 7 dans les documents. Vous trouverez sûrement les trois autres quelque part, mais je ne sais pas où.

En revanche, ce que je n'ai pas trouvé, et la commission n'a voté vos crédits que sous réserve que cela soit précisé, c'est l'argent nécessaire au financement des décisions prises au sommet de Dakar. Pour le moment, il n'y a rien. On a pris sur les crédits du fonds d'aide et de coopération l'argent nécessaire pour organiser la réunion de Dakar mais, pour appliquer les décisions, il n'y a pas de crédits prévus.

Je souhaite aussi qu'on finisse par vous donner, monsieur le ministre, les quelques emplois, par exemple sur les 12 000 qui ont été créés à l'éducation nationale, qui vous permettront à vous-même, aux services du Commissariat général de la langue française et même à ceux du Président de la République de ne plus se livrer à des contorsions - illégales au demeurant - qui consistent à faire payer sur des associations de la loi de 1901 des fonctionnaires assurant des missions de service public.

Cela dit, la pratique des sommets qui était attendue depuis vingt-cinq ans est une innovation considérable en matière de francophonie, et elle lui donne un nouveau souffle. Il faut

seulement que leurs ministères et leurs services veuillent bien admettre que les décisions qui sont prises à cette occasion s'imposent, notamment sur le plan budgétaire.

M. le président. Monsieur Deniau, concluez !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Je termine monsieur le président.

Avec la loi du 30 décembre 1986, on avait prévu la parution d'un document fixant le champ de vos compétences, monsieur le ministre, en précisant les crédits des autres ministères sur lesquels vous avez un droit de regard. Le document n'est pas encore sorti, mais on dit que cela ne saurait tarder. Je le souhaite pour votre efficacité.

La commission des affaires étrangères, à l'unanimité, a voté les crédits de la francophonie, compte tenu des différentes considérations que j'ai développées.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, plutôt que d'analyser en détail les crédits du ministère des affaires étrangères, ce qui vient d'être fait, il a semblé intéressant à votre commission de la défense, dans son rapport, d'engager une réflexion sur le devenir de la sécurité européenne et la participation de la France à son renforcement. Je n'en donnerai à cette tribune que quelques éléments majeurs et résumés.

La commission de la défense constate que l'environnement international dans lequel s'inscrivent la diplomatie et la politique de défense de la France est, c'est le moins qu'on puisse dire, en pleine évolution. Une nouvelle période de détente semble s'ouvrir dans des relations Est-Ouest. La succession en moins d'un an de quatre sommets entre MM. Reagan et Gorbatchev montre à quel point le dialogue entre les deux superpuissances s'est intensifié.

Les conséquences de ce réchauffement sont de deux ordres. D'une part, le dialogue retrouvé a favorisé l'évolution de certains conflits régionaux. D'autre part, le rétablissement de relations étroites entre les deux grands a permis de progresser dans la voie du désarmement. Si les négociations américano-soviétiques sur la réduction des arsenaux stratégiques centraux n'ont pas encore abouti, la signature à Washington d'un traité sur l'élimination des forces nucléaires intermédiaires constitue un événement de première importance.

Dans les voies au désarmement qui s'ouvrent ainsi, la France et ses alliés se doivent, nous semble-t-il, de relever deux défis majeurs : assurer la sécurité de l'Europe tout en étant acteurs du désarmement.

Les leçons de l'histoire nous enseignent, en premier lieu, qu'il reste indispensable de maintenir en Europe une capacité nucléaire crédible. Cela implique - il convient de le rappeler - que, même si les négociations S.T.A.R.T. venaient à progresser, les forces nucléaires françaises et britanniques soient préservées. Cela suppose également que soient mis en œuvre les moyens permettant d'éviter l'adoption éventuelle d'une troisième option zéro, dont les conséquences seraient graves pour la sécurité de l'Europe et en particulier celle de la France.

En second lieu, il est nécessaire d'accélérer le processus de désarmement là où les déséquilibres menacent directement notre sécurité. Je veux parler de la correction des déséquilibres conventionnels et de l'élimination des armes chimiques.

Le processus de désarmement va, en effet, se déplacer dans les mois à venir sur ces terrains où la France est présente et où elle manifeste clairement sa volonté d'initiative.

Face aux disparités considérables qui perdurent dans le domaine des forces classiques, les négociations sur la stabilité conventionnelle qui sont sur le point de débiter constituent une priorité pour la France et ses alliés. Pour que ces négociations créent davantage de sécurité en France, il est souhaitable que les Occidentaux définissent en commun des objectifs ambitieux et qu'ils s'y tiennent. Il a semblé à la commission de la défense, en tout état de cause, indispensable de parvenir à l'égalité des forces, par la voie de réductions profondes et asymétriques en vue d'aboutir à l'équilibre à des niveaux inférieurs. L'égalité, qui a été la base des négociations S.T.A.R.T. et F.N.I. doit aussi s'appliquer au désarmement conventionnel.

Cela supposera un vaste effort de désarmement dont une part lourde reviendrait à l'Union soviétique. On peut s'interroger sans doute sur les chances réelles d'arriver à un tel résultat.

Néanmoins, ce qui eût été inconcevable il y a encore quelques années, pourrait, pour un certain nombre de raisons que nous connaissons, devenir plus plausible aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, dans ce domaine du désarmement, la commission de la défense estime que, pour que des progrès substantiels puissent être accomplis, il est indispensable que l'Union soviétique cesse de renforcer ses postures offensives. Ce n'est qu'à cette condition que la future négociation pourrait ouvrir les voies à un dépassement de l'affrontement Est-Ouest en Europe et dégager de nouvelles perspectives d'avenir.

Nous estimons par ailleurs que l'élimination totale de l'arme chimique est un autre impératif urgent. Ce problème a pris, au cours des derniers mois, une activité particulière. La conférence internationale sur l'interdiction des armes chimiques, initiée par le Président de la République, qui se tiendra à Paris au début de l'année prochaine devra donner une impulsion politique décisive aux négociations engagées à Genève, afin que puisse être signée rapidement une convention bannissant toutes les armes chimiques avec, ne le négligeons pas, les difficultés considérables de contrôle qu'entraînera un tel dispositif.

Enfin, la commission de la défense a voulu insister sur le rôle de la France dans le développement d'une identité européenne en matière de sécurité. La relance de l'U.E.O. et l'adoption par cette organisation d'une plate-forme sur les intérêts en matière de sécurité, le 27 octobre 1987, constitue à cet égard un pas important. Pour la première fois en effet, les sept Etats membres de l'U.E.O. ont exprimé solennellement que la construction d'une Europe intégrée restera incomplète tant qu'elle ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense.

Cependant, un an après cette initiative, la construction d'un « pôle » européen de l'alliance semble aujourd'hui marquer le pas. Force est de constater, dans différents domaines, que les difficultés rencontrées l'emportent sur les réalisations effectives.

M. le président. Il faut conclure !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. Dans ce cadre, malgré des conceptions stratégiques différentes, la volonté de consolider le couple franco-allemand a permis de surmonter certaines difficultés. Je n'en veux pour preuve que la création de la brigade mixte et celle du futur conseil de défense et de sécurité, dont le projet sera soumis prochainement à l'examen de notre assemblée.

Voilà, monsieur le président, mes chers collègues, les réflexions majeures que je tenais à présenter au nom de la commission de la défense nationale. Voilà, nous semble-t-il, le rôle que peut jouer la France dans le nouveau contexte des relations Est-Ouest : être à la fois un acteur du désarmement conventionnel et chimique tout en maintenant une force de dissuasion crédible, contribuer au renforcement de la partie européenne de l'Alliance.

Pour toutes ces raisons, et constatant que le budget de la défense autorise la modernisation de nos capacités stratégiques et techniques, la commission de la défense nationale et des forces armées a considéré que les crédits du ministère des affaires étrangères permettaient l'effort diplomatique soutenu indispensable aux missions que je viens d'évoquer. C'est la raison pour laquelle elle a émis un avis favorable à l'adaptation de ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vais maintenant appeler les porte-parole des groupes.

La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, voici cinq mois que M. Roland Dumas est redevenu chef de notre diplomatie. C'est un délai suffisant pour définir des choix et pour s'assurer des moyens de les mettre en œuvre.

Nous connaissons et apprécions son grand talent. Il y ajoute maintenant le poids du titre de ministre d'Etat. Nous abordions donc avec espoir ce débat budgétaire qui est en même temps, selon la tradition, un débat de politique étrangère.

Je ne vous étonnerai pas, madame, messieurs les ministres, puisque je me suis déjà exprimé en ce sens en commission, en disant sans aucune agressivité que ce budget nous déçoit. Quant à votre politique étrangère, elle nous laisse un peu perplexes.

Non que ce budget soit franchement mauvais, mais il est terne : sans grands vices, mais sans grandes vertus ! Réjouissons-nous de l'arrêt de la déflation des effectifs. Votre prédécesseur avait déjà obtenu en 1988 d'échapper au gel des emplois. Félicitons-nous que cette bonne mesure soit poursuivie en 1989.

Mais les chiffres montrent que vous ne redressez pas véritablement votre budget ; vous vous contentez de maintenir une situation détestable. Votre budget augmente moins que l'ensemble de la dépense publique, si l'on ne néglige pas les comptes spéciaux du Trésor ; les dépenses du budget général progressent en fait de 6,5 p. 100, votre budget seulement de 5,73 p. 100 ; et ce chiffre ne tient pas compte de l'effet de compensation du dollar et de l'inflation locale appelé « effet change-prix ». Or, l'hypothèse que vous vous êtes laissé imposer par le ministère des finances est un dollar à 5,60 francs. Si le dollar remonte en 1989, vous serez à la merci d'une négociation avec votre collègue des finances ; ce qui augure mal de l'avenir si l'on en juge par les mesures que vous n'avez pas pu négocier en 1988 et qui ont entraîné la première grève de l'administration centrale et des postes que l'on ait jamais vue au ministère des affaires étrangères. La première de l'histoire de France ! C'est un comble, pour un ministre socialiste, que d'imposer à des agents des diminutions de près de 20 p. 100 qui portent sur les deux tiers de leur rémunération.

M. Jean-Marie Doillet. C'est vrai !

M. Alain Peyrefitte. La protestation de vos personnels montre bien ce que je n'ai cessé de dénoncer depuis 1982 : de réduction en réduction, on a atteint l'inacceptable, ce qui n'incite pas les meilleurs de nos fonctionnaires à s'expatrier. Il vous revient de le faire comprendre à la Rue de Rivoli. Nous observons que jusqu'à présent vous n'avez pas réussi à vous faire écouter.

Trois budgets sont déclarés prioritaires en 1989 : l'éducation, la recherche et la formation. Ces priorités concernent des masses budgétaires considérables, sans commune mesure avec la vôtre qui représente moins de 1 p. 100 du budget de l'Etat. Que n'avez-vous obtenu d'être également prioritaires, ce qui, au prix de faibles crédits supplémentaires, aurait permis de mettre notre appareil diplomatique à niveau à la veille de 1992, alors que nous avons tant besoin de diplomates de haute qualité !

Pourquoi n'avez-vous pas obtenu la même progression que le budget de la culture qui, lui aussi, porte sur une faible part du budget ? Pourquoi le budget de la culture vers l'étranger, vitrine de la France, est-il plus mal traité que le budget de la culture dans l'Hexagone ?

M. Lang a raconté tout cet été qu'il s'était arc-bouté pour se battre avec les finances. Sans doute avez-vous eu trop d'occupations pour en faire autant !

Mme Ségolène Royal. Oh !

M. Alain Peyrefitte. La place que tient votre budget est de plus en plus modeste dans le financement de l'action extérieure de l'Etat. Nous tombons cette année à 19,09 p. 100. Votre collègue des finances, dont le budget finance désormais plus de 50 p. 100 de notre action extérieure, n'est-il pas, en fin de compte, le vrai ministre des affaires étrangères ? Il y a là une anomalie choquante, dont j'ose espérer qu'elle ne traduit pas une infirmité de votre administration à négocier convenablement ses moyens d'existence. Ce serait fort inquiétant sur la capacité de négociation de la diplomatie française ! Si vous ne vous imposez pas davantage en face d'un collègue qui est votre ami, comment vous imposerez-vous en face de partenaires qui ne sont pas des amis ?

Mme Ségolène Royal. Si tout le monde est prioritaire, il n'y a plus de priorités !

M. Alain Peyrefitte. On comprend l'inquiétude que nos agriculteurs, nos sidérurgistes ou nos marins-pêcheurs peuvent avoir quand leur sort se joue dans les négociations de Bruxelles.

M. François Loncla. Parlez-nous de M. Raimond !

M. Alain Peyrefitte. Ce qui nous déçoit le plus dans votre budget, ce ne sont pas tant ses vices, que son manque de vertus.

Nous attendions deux vertus : quelque grand choix, notamment dans le domaine culturel ; une action à moyen terme pour redresser le ministère. L'un et l'autre sont absents.

La structure gouvernementale explique-t-elle l'absence de grand choix et le saupoudrage de crédits qui en résulte ? Pas moins de cinq membres du Gouvernement pour gérer 19 p. 100 des crédits de l'action extérieure de l'Etat : 20 millions par-ci à Mme Cresson, 10 millions par là à M. Decaux. Les cabinets sont si nombreux qu'ils absorbent, comme l'a souligné le rapporteur de la commission des finances, une partie des emplois nouveaux. Tout cela ressemble fort à un éparpillement fâcheux de vos maigres moyens.

Je ne prendrai qu'un exemple, celui de l'audiovisuel. Michel Péricard a fait, l'an dernier, un excellent rapport sur la politique audiovisuelle extérieure de la France, que l'on avait commencé d'appliquer et auquel vous avez rendu un hommage mérité devant notre commission.

Et pourtant, vous n'en faites nullement application. Radio-France Internationale doit se contenter d'une unique mesure nouvelle de 30 millions de francs de crédits d'équipement, ne bénéficie d'aucune actualisation de ses crédits de fonctionnement, et reste financée à 96 p. 100 par la redevance, donc par les téléspectateurs français ; ce qui n'est pas logique, c'est presque une spoliation.

De toute façon c'est bien peu, par rapport à ce qui serait nécessaire pour nous mettre au niveau de nos concurrents : la *Deutsche Welle*, qui émet en trente-quatre langues, alors que nous émettons seulement en douze langues ; la R.A.I., qui arrose par exemple toute la Tunisie en télévision, sans qu'on puisse y recevoir des émissions françaises équivalentes - bier que nous ayons construit une chaîne de télévision qui ne se à rien pour la culture française. Et ne parlons pas, il ne faut pas rêver, de la B.B.C. qui émet en trente-sept langues, 1 500 heures par jour - contre 430 pour R.F.I. - ou des Etats-Unis, qui émettent même à destination des pays francophones d'Afrique, en substituant leurs émissions de télévision à celles que nous devions leur adresser. Où sont les redéploiements qui auraient pu permettre à la France d'être présente demain sur les satellites et d'envoyer au moins un programme français de qualité sur les ondes ?

Vous reconduisez la subvention de T.V. 5 - instrument en vérité très modeste - en francs courants, c'est-à-dire que vous la diminuez de 3 p. 100.

Voilà qui est franchement inquiétant ! Au moment où vous nous parlez d'un Euréka culturel, vous nous faites prendre du retard dans l'Europe de l'audiovisuel.

Nous attendions aussi une action résolue à moyen terme pour redresser le ministère des affaires étrangères.

Après le rapport Viot, demandé par votre prédécesseur, et toutes sortes de réflexions qui ont été menées ces dernières années sur le sujet, le moment n'était-il pas venu de mettre enfin en chantier une véritable adaptation du Quai d'Orsay, avec un programme ambitieux pour l'avenir ? Redéfinir les fonctions qu'il doit exercer et les compétences de certains autres ministres comme celui du commerce extérieur ; adapter les structures à ces tâches ; ne pas hésiter à faire faire, par exemple par les chambres de commerce françaises à l'étranger, ce que l'on n'a pas les moyens de faire avec de l'argent public ?

Chacun identifie aujourd'hui les principaux problèmes ; il faut seulement, pour les résoudre, une énergie dont nous ne percevons pas le souffle.

Venons-en à votre politique. Nous avons été frappés des signes d'incertitude qu'elle paraît trahir. Trois exemples seulement : les relations Est-Ouest, l'Europe, le tiers monde.

Pour les relations Est-Ouest, on dirait que la nouvelle donne de la détente vous cause un certain trouble. Certes, officiellement, la plus haute autorité de l'Etat, notamment à l'Institut des hautes études de la défense nationale et à la tribune de l'O.N.U., a rappelé de la manière la plus classique les positions françaises concernant la dissuasion.

Mais au même moment, des inscriptions de presse ou des commentaires privés laissaient entendre que l'on réfléchissait à d'autres hypothèses et que, pour favoriser le climat de détente en Europe, la France pourrait différer la modernisation de certains éléments de sa panoplie nucléaire.

Était-il nécessaire d'abandonner unilatéralement notre faculté de nous doter d'un stock minimum d'armes chimiques avant même le début de la négociation ? Le budget de la défense pour 1989 porte en filigrane des délais supplémentaires pour plusieurs équipements stratégiques ou préstratégiques.

Le Président de la République se montre réticent à l'égard de la modernisation des armes nucléaires de courte portée stationnées en Europe. Dans son discours à l'Institut des hautes études de la défense nationale, il a parlé en termes forts négatifs de l'Europe de la défense, sujet dont nous savons combien il irrite les dirigeants soviétiques.

Enfin, on ne peut qu'être surpris par votre annonce faite à grand bruit d'une nouvelle politique de la France à l'égard des pays de l'Est. Cette politique existe depuis que le général de Gaulle l'a lancée, non sans quelque mérite, en 1964 avant tous les autres. Les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie et d'autres ont suivi notre exemple pionnier, mais l'ont suivi mieux que nous-mêmes, puisqu'ils ont augmenté leurs parts du marché à notre détriment.

Si maintenant nous claironnons notre volonté d'inaugurer une nouvelle politique vers les pays de l'Est, ils risquent de nous faire payer cher, en termes de crédits et de gestes symboliques, ce que vous aurez voulu faire passer pour une initiative nouvelle.

Auriez-vous la tentation de ménager l'opinion de nos amis Allemands et de vous attirer les bonnes grâces de l'Union soviétique ?

Les bonnes relations franco-allemandes, auxquelles nous sommes attachés plus que personne, ne peuvent pas être fondés sur la complaisance.

La détente que nous connaissons aujourd'hui n'est pas le fruit de l'indulgence, mais bien de la fermeté des Etats-Unis et de l'Alliance atlantique dans les huit dernières années.

Nous souhaitons répondre à chacun des gestes de M. Gorbatchev, mais nous n'oublions pas qu'au moment même où il déploie ses offensives de charme l'U.R.S.S., en 1987, a installé plus de chars nouveaux dans ses unités que tous les pays de l'Alliance atlantique réunis...

M. Claude-Gérard Marcus. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. ... et plus d'avions de combat nouveaux que n'en dispose toute l'armée de l'air française.

Quant aux missiles intercontinentaux, l'U.R.S.S. en a déployé en 1987 autant que la France ne le ferait, au rythme actuel, en 150 ans ! Nous disons oui à la détente, mais non à la faiblesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gabriel Kasperit. Très bonne formule !

M. Alain Peyrefitte. Venons-en à l'Europe, pour exprimer là aussi notre inquiétude. Car derrière les déclarations rituelles de foi européenne, on décèle quelque imprécision et quelque incohérence.

Beaucoup a déjà été dit sur le « budget sans l'Europe » que nous a proposé M. Bérégovoy. Le précédent gouvernement vous avait laissé une marge de manœuvre financière. Plutôt que d'en user pour progresser vers l'harmonisation des fiscalités européennes, vous avez préféré, à la veille des cantonales, diminuer la T.V.A. sur les produits de première nécessité, alors que leur taux était déjà dans la moyenne européenne. En revanche, vous avez pris du retard pour les taux les plus élevés.

Ne parlons pas de la taxation du capital. Au moment même où M. Bérégovoy approuve le règlement portant libre circulation des mouvements de capitaux dans la C.E.E. à partir du 1^{er} juillet 1990, vous surchargez son imposition en France où elle est déjà la plus élevée d'Europe.

M. Rocard et M. Delors ont donné à l'Europe entière le spectacle de leur désaccord à propos de l'harmonisation des taux de T.V.A.

Autre exemple de cacophonie au Conseil européen des ministres de l'environnement sur la pollution automobile ; trois semaines plus tard, la France était obligée de retirer son accord. Notre crédibilité à Bruxelles ne sort pas grandie de telles incohérences !

Ces différents points ne mettent pas en cause votre bonne volonté européenne, mais la réelle capacité du Gouvernement à négocier précisément l'Europe de demain.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Veut-on harmoniser les fiscalités ? Alors, il faut avancer pas à pas dans ce sens.

Veut-on une Europe du dynamisme industriel français ? Alors, il faut accepter la logique.

Autant d'exemples inquiétants pour la préparation de l'échéance du 1^{er} janvier 1993 et qui dénotent le flottement de votre politique face aux réalités.

Venons-en, pour finir, aux pays en développement. Nous vous félicitons de votre intention de continuer à progresser vers l'objectif de 0,7 p. 100 de la P.I.B. consacré à l'aide. Mais l'objectif de 0,54 p. 100 que vous affichez pour 1989 est déjà atteint en 1988, grâce au budget voté par la majorité précédente qui avait fait progresser les crédits de l'aide publique de 20 p. 100 en deux ans. Si vous respectez le budget voté pour 1988, vous ne ferez, en 1989, que piétiner. Là aussi, décalage entre les propos et les chiffres !

Quant au fond de votre politique vis-à-vis du monde en développement, des événements récents ont semblé laisser en vous un certain désarroi. Le drame algérien, ce sont ces centaines de jeunes en révolte qui ont été fauchés par des mitrailleuses. Mais c'est aussi la faillite complète du modèle socialiste dans le tiers monde.

M. Gabriel Kespereit. Oui !

M. Alain Peyrefitte. Que le socialisme « ça ne marche pas » dans les pays industrialisés, tout le monde en Occident le savait depuis trente ans. Vous ne vous en êtes aperçu qu'il y a cinq ans, en 1983. Mais ce qui est une vérité plus neuve, c'est que le socialisme « ça ne marche pas » non plus dans le tiers monde.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Je conclus, monsieur le président. C'est vrai en Amérique latine où les pays qui fonctionnaient selon un mode étatisé ont failli. C'est vrai en Algérie qui s'était érigée en véritable vitrine du dogme socialiste en action. C'est vrai en Angola, au Mozambique, en Ethiopie, au Vietnam, au Vanuatu, en Yougoslavie. Cette liste est désespérante. On y retrouve tous les pays sur lesquels vous souhaitiez appuyer votre politique tiers-mondiste il y a quelques années.

Allez-vous tirer les conséquences de ce constat d'échec pour mener une politique dégagée de toute idéologie et préoccupée seulement des réalités et de l'intérêt de la France ? La générosité en paroles n'est pas longtemps crédible. Augmenter notre aide à ces pays exige des efforts en argent que notre budget interdit.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles, en dépit du brio du ministre, des ministres, mon groupe ne votera pas le budget du ministère.

M. Gabriel Kespereit. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. Car c'est un budget trop terne, au service d'une politique trop incertaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, le débat d'aujourd'hui est en fait un débat sur la situation internationale et la politique étrangère de la France. Nous constatons tous que le monde est en pleine mutation. Des tendances nouvelles, positives, marquent les rapports Est-Ouest. Les rencontres au sommet à Genève et à Reykjavik, le traité de Washington sur les missiles à portée intermédiaire sont autant d'événements qui ont laissé leurs empreintes sur la course aux armements et sur les tensions et conflits régionaux. La négociation prend graduellement le pas sur la confrontation, sur les affrontements. Les accords véritables de désarmement et non plus de maîtrise des armements, inespérés il y a deux ans, ont vu le jour. Ils

ont déclenché un processus qui s'étend aux autres catégories d'armes, nucléaires, conventionnelles et chimiques. Dans maintes régions du monde, ensevelies depuis plusieurs années dans des conflits interminables, les armes se taisent et l'espoir naît d'un règlement politique. Toutefois, de grandes incertitudes demeurent encore. Le processus ainsi entamé n'est pas irréversible. Beaucoup de zones échappent à ce que le Président de la République a appelé cette « embellie diplomatique ».

Aussi, dans ce débat, je pose cette question essentielle et tout à fait normale : comment notre pays compte-t-il s'inscrire dans ce processus de détente et de désarmement, accélérer son cours, contribuer avec ses moyens propres à apaiser les tensions, à aider aux règlements pacifiques des conflits, y compris à avancer vers un monde sans armes nucléaires et bien moins militarisé que celui que nous connaissons ?

1988, c'est l'année de la mise en application de l'accord de Washington. Les premiers SS 20 ont été détruits, suivis du retrait des premiers Pershing II, de l'élimination des premiers missiles de croisière. Les négociations pour la réduction de 50 p. 100 des missiles stratégiques intercontinentaux se poursuivent. Des pourparlers concernant l'interdiction des essais nucléaires décidés se poursuivent également.

Des pas décisifs ont été faits dans le domaine de la vérification, et donc de la confiance. La preuve est ainsi faite qu'il y a une véritable volonté politique de part et d'autre.

Dans le domaine des armes conventionnelles, de nouvelles propositions venant des pays socialistes ont été présentées en juillet dernier. Donc, de ce point de vue, il y a un cadre, y compris à l'action politique de la France.

Enfin, l'appel lancé à la tribune des Nations unies par le président Reagan et par le Président de la République pour la signature d'une convention interdisant les armes chimiques - proposition appuyée par l'U.R.S.S. - permet d'espérer des résultats à la conférence de Paris du mois de janvier.

Ainsi, la dynamique du désarmement est bel et bien déclenchée, grâce, en grande partie, au formidable mouvement populaire créé en sa faveur partout dans le monde. Quelle contribution y apporte notre pays ? Force est de constater que la France reste trop en marge. Tout en se félicitant des accords de Washington et en émettant le souhait que les négociations sur les armements nucléaires stratégiques aboutissent, la France refuse toujours d'inclure la force de frappe française dans le processus. Le même refus est opposé à l'idée d'arrêter les essais nucléaires français.

Dans ce cadre, d'ailleurs, il est faux de prétendre que les tests français sont un élément essentiel de défense et de sécurité nationales. Au contraire, ils participent, à notre sens, à la course aux armements et contrarient le mouvement général que je viens de décrire.

En ce qui concerne les armes chimiques, leur destruction est d'autant plus urgente que, malgré le protocole de 1925 interdisant l'emploi des gaz asphyxiants, plusieurs pays ont récemment eu recours à cette arme, notamment l'Irak.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'abandon par la France de sa proposition absurde de « stocks de sécurité » présentée à Genève. Néanmoins, si, en renonçant à cette idée et en acceptant la tenue à Paris d'une conférence internationale sur cette question, le Président de la République a fait un pas dans la bonne direction, plusieurs problèmes subsistent. La France poursuivra-t-elle la fabrication de cette arme prévue par la loi de programmation militaire en attendant que la convention soit signée ? Une réponse positive irait à l'encontre même de l'objectif recherché. Si la France prenait l'initiative d'y renoncer dès maintenant, son exemple ne pourrait que « forcer l'allure » des négociations.

S'agissant de l'Irak, je souhaiterais avoir des éclaircissements concernant une information parue dans le journal que vous savez. Au moment même où l'O.N.U. constatait l'utilisation des armes chimiques par l'Irak contre le peuple iranien, le gouvernement français aurait, semble-t-il, livré à Bagdad non seulement des équipements militaires de pointe, mais également des pilotes, des mécaniciens et des techniciens pour aider l'aviation irakienne à rendre opérationnels les Mirage et les Super-Fétard prêtés par la marine nationale.

Si cette information s'avérait exacte, elle révélerait de façon cruelle le rôle totalement négatif que notre pays joue dans les conflits internationaux, qu'il attise, d'une certaine façon, par ses livraisons d'armes.

Or on est en droit d'attendre, d'exiger une action radicalement différente de notre pays sur la scène internationale, une action conforme aux attentes, aux intérêts des peuples qui luttent pour leur liberté et qui regardent vers le pays de la Déclaration des droits de l'homme - mais, hélas ! avec de plus en plus de désillusion. Je n'en prendrai que deux exemples : le combat courageux des peuples d'Afrique australe et des Palestiniens.

Dans le premier cas, Pretoria a été contraint de signer le cessez-le-feu avec l'Angola, d'accepter l'application de la résolution 435 de l'O.N.U. et de reconnaître le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple de Namibie.

Le régime raciste a été forcé de reculer sous l'effet de son isolement international et de la lutte des peuples de la région, notamment grâce au mouvement populaire, sous la conduite de l'A.N.C. C'est dire l'efficacité de la pression des Etats lorsqu'elle vient appuyer le combat des peuples. Il est donc impératif que, conjointement au développement des luttes, des moyens de pression s'exercent contre le gouvernement raciste d'Afrique du Sud.

Les moyens existent.

C'est notamment le respect de l'embargo économique décrété par l'assemblée générale des Nations unies tant que l'apartheid reste institutionnalisé. Or nombre d'entreprises françaises, dont la liste a été publiée par *L'Humanité*, continuent de soutenir l'économie sud-africaine. Les compagnies pétrolières françaises ont recours à des stratagèmes pour cacher leur collaboration avec Pretoria.

Je note d'ailleurs que, même aux Etats-Unis, la Chambre des représentants a adopté, le 11 août dernier, un projet de loi qui proscribit toute exportation américaine à destination de l'Afrique du Sud, et interdit aux citoyens et aux entreprises américaines d'effectuer des investissements dans ce pays.

Par conséquent, nous considérons que l'attitude de notre pays ne traduit pas l'expression de la véritable solidarité qui devrait s'exercer à l'égard du peuple d'Afrique du Sud.

De même, au Moyen-Orient, des centaines de morts, des milliers d'arrestations et le couvre-feu n'ont pas entamé l'esprit de révolte et de résistance du peuple palestinien dans les territoires occupés par Israël.

Dans cette région du monde, l'essentiel est la reconnaissance du droit du peuple palestinien à un Etat et du droit à la sécurité pour tous les Etats de la région, y compris, nous le répétons, pour Israël. En recevant le président d'Israël, le Président de la République a rappelé cette exigence et a réitéré son soutien à l'idée de la conférence internationale. Mais encore faut-il que la France ne restreigne pas son action aux paroles verbales.

Je peux citer bien d'autres exemples où le même écart sépare les paroles et les actes de la France. C'est notamment le cas en ce qui concerne les rapports Nord-Sud et les tentatives faites pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial.

Le sujet est trop vaste pour que je puisse en parler sous tous les aspects. Je m'en tiendrai donc au problème de la dette des pays sous-développés.

Elle opère une ponction insupportable pour leurs économies, déjà affaiblies par la détérioration constante des termes de l'échange.

Lors du sommet de Toronto, la France a proposé plusieurs solutions pour l'allègement de la dette. En ce qui la concerne, elle a choisi d'annuler le tiers de ses créances publiques sur les pays les plus pauvres. Le Président de la République a aussi déclaré que cette annulation partielle ne doit être qu'un début et que de nouveaux mécanismes doivent être proposés pour réduire le coût de la dette. Cependant, il a aussitôt ajouté que toute dette contractée doit être payée. Cela figure en toutes lettres dans le discours de l'assemblée générale de l'O.N.U.

La position française est à la fois contradictoire et irréaliste. Si toute dette contractée doit être payée, pourquoi annule-t-on 30 p. 100 des créances ?

Il faut en fait renoncer complètement et rapidement à ces créances - et le dire clairement - au moins sur les pays les plus pauvres.

Bref, le rôle de notre pays sur la scène internationale se caractérise au mieux par un certain effacement et, dans le domaine de la détente et du désarmement amorcé depuis peu, par un comportement négatif.

Elle est encore loin d'être associée « intellectuellement, psychologiquement et moralement (...) à l'œuvre indispensable du désarmement », souhait pourtant exprimé par le Président de la République devant les auditeurs de l'I.H.E.D.N.

La France, en fait, est restée absente de la plupart des règlements pacifiques qui sont en cours.

Cependant, madame et monsieur le ministre, nous avons noté, au cours de ces tout derniers mois, l'amorce d'un léger infléchissement. Le Président de la République a, pour la première fois, reconnu explicitement le droit à un Etat pour le peuple palestinien. Il s'est engagé à œuvrer pour l'aboutissement d'un accord sur l'interdiction de la fabrication des armes chimiques.

Nous avons aussi suivi avec une grande attention le discours prononcé à Prague par M. Dumas concernant l'amélioration des relations entre la France et les pays socialistes. Enfin, notre pays reprend des initiatives en direction de la péninsule indochinoise.

Nous poursuivrons, en ce qui nous concerne, notre action, afin que cette nouvelle tendance de la politique française s'affirme, s'élargisse et devienne irréversible.

C'est dans cette optique que nous émettrons donc un vote d'abstention sur ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Madame et monsieur les ministres, mes chers collègues, la grande affaire est toujours celle de la sécurité extérieure, de la paix et des droits de l'homme.

Et, s'il est vrai que nous voici engagés pour longtemps dans une atmosphère de désarmement, il ne suffit point des mots. Il faut que les choses et les comportements soient observés de près.

Certes, les armes comptent, surtout lorsqu'elles sont en sur-nombre. Mais plus intéressante, en définitive, est la posture diplomatique et politique.

Je lisais ce matin que 80 p. 100 des Allemands de l'Ouest ne voyaient plus l'U.R.S.S. comme représentant pour eux une menace. Voilà, semble-t-il, un résultat politique considérable pour M. Gorbatchev. Mais je suis tenté de rappeler le mot de Cocteau sur l'amour : « Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. » Eh bien ! on aurait pu dire voilà quelques années : « Il n'y a pas de détente, il n'y a que des preuves de détente. »

Malheureusement, les preuves ont fait défaut, et ce fut l'ère brejnévienne. Et c'est sous M. Brejnev que l'on a vu se déployer sur tous les océans, et je dirai sur tous les continents, par mouvements dits de libération interposés, une stratégie mondiale face à laquelle il n'y avait aucune stratégie, sinon une stratégie de défense étroitement localisée.

On doit dire aujourd'hui : « Il n'y a pas de désarmement, il n'y a que des preuves de désarmement. » Où sont donc ces preuves ?

A part un traité, à part quelques destructions marginales et d'une apparente symétrie, pour l'instant le fait est que nous nous trouvons toujours dans une véritable asymétrie, notamment en Europe, qu'il s'agisse des armes de portée intermédiaire ou des armes non nucléaires.

Alors, en a-t-on vraiment fini avec la course aux armements ? Le Président de la République, dans son intéressant et important discours des Nations unies, l'affirme. Avec prudence, mais il l'affirme. Pour ma part, je n'en suis pas si sûr. L'accord sur l'option zéro est-il - il s'est prononcé sur ce point de façon affirmative - un bon accord ? Avant de l'affirmer, il faut y regarder de plus près, vérifier s'il n'y a pas accentuation de la dissymétrie existante ?

Eh bien ! le groupe de l'Union du centre n'est pas sûr qu'il n'y ait pas aggravation de la dissymétrie, et, si nous sommes très favorables au désarmement, nous souhaitons que ce désarmement soit un désarmement équilibré, ou, plus exactement, rééquilibrant. Nous nous refusons à porter un jugement prématuré, prématurément positif, sur cette grande affaire, qui nous paraît être jusqu'à présent un désarmement verbal, un désarmement trompe-l'œil. Comme disait le fabuliste « attendons la fin ! »

« Maintenir une capacité nucléaire crédible », rappelle - par la voix de son rapporteur, M. Le Drian -, la commission de la défense. Je note que celle-ci, tout en approuvant « l'option double zéro », élève des réserves contre « la troisième option zéro », qui aboutirait à la suppression de toutes les armes nucléaires en Europe.

Force est donc, pour avoir des preuves de désarmement réel, des preuves de très bonne volonté, de démarche vers la paix, d'attendre le résultat des négociations en cours, dans lesquelles, je le répète, il s'agit de corriger les déséquilibres, pour - nous en sommes, je pense, tous d'accord - atteindre un véritable équilibre en Europe, un équilibre dissuasif.

Personne, au fond, ne peut se passer de la dissuasion nucléaire, ni l'Europe occidentale, ni l'Union soviétique elle-même. Elle ne le peut pas pour une raison très simple : c'est qu'elle est évidemment potentiellement aux prises avec une Chine comptant déjà plus d'un million d'habitants, sans parler de l'Inde, qui a, elle aussi, bombes atomiques et bombe démographiques.

Mais il est vrai qu'il faut se réjouir des mouvements rapides qui modifient incontestablement le visage de l'U.R.S.S. C'est assurément en ce sens qu'il faut, comme l'a déclaré M. Roland Dumas, « encourager Gorbatchev ».

L'encourager à quoi ? A l'ouverture, à la franchise, à la transparence, non seulement à l'intérieur, mais à la transparence internationale et au respect des droits de l'homme.

En ce qui concerne la transparence internationale, je voudrais rappeler que nous étions quelques-uns à accompagner M. Roland Dumas dans une mission de la commission des affaires étrangères qu'il conduisait l'an dernier. Il se souviendrait d'autant mieux de la circonstance que c'est lui qui avait posé à l'IMEMO, devant une « brochette » de professeurs d'économie soviétiques, la fameuse question de savoir quel pourcentage du produit national brut l'U.R.S.S. consacrait à ses armements. La réponse - je l'ai déjà dit dans cet hémicycle - avait été si évidemment fausse que tout le monde avait éclaté de rire. La réponse avait été : « aux alentours de 4 p. 100 ». Chacun sait - mais nous ne pouvons pas l'affirmer car nous ne possédons aucun chiffre précis - que le pourcentage du produit national brut consacré aux armements par l'U.R.S.S. oscille entre 12 p. 100, pour les optimistes, et 17 p. 100, pour les pessimistes. Encourager M. Gorbatchev à la transparence internationale, c'est aussi, évidemment, l'encourager à accepter que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays soit remplacé par le principe d'ingérence dans les affaires humaines de l'Europe. S'il est vrai qu'il y a un droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il n'existe nulle part au monde un droit des dictatures ou des systèmes autoritaires à disposer des peuples.

Je voudrais, pour terminer ce point sur le désarmement, interroger M. le ministre sur ce qu'il est advenu des propositions que M. le président Giscard d'Estaing avait faites à l'O.N.U. au nom de la France. Ces propositions d'une très grande valeur technique et novatrice sont restées dans les cartons de l'O.N.U. et n'ont pas eu l'application qu'on pouvait espérer.

Dans le contexte actuel de désarmement, dans le contexte actuel de redressement incontestable du prestige des Nations unies, il faudrait que la France demande que ces propositions soient reprises et sérieusement discutées.

Mon deuxième point sera pour interroger le ministre sur la diplomatie européenne de la France. Nous ne faisons pas de procès d'intention. Nous savons très bien que, le Président de la République en tête, ce pays s'avance non seulement vers le Grand marché, mais vers une organisation européenne sérieuse. Encore faut-il que l'Europe commence à faire entendre sa voix en tant que telle, en tant que Communauté européenne dans les grands débats mondiaux.

Or le monde en reste au dialogue des deux Grands, notamment pour ce qui concerne les problèmes que j'évoquais à l'instant, le désarmement, les relations Est-Ouest.

Où en est ce noyau dur franco-allemand, qu'à juste titre on avait commencé à élaborer ? Où en est le couple franco-allemand ? Où en est la brigade franco-allemande ? (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*) Où en est le conseil de défense ? Où en est l'élaboration du « pilier européen » au sein de l'Alliance atlantique ? Où en est la coopération politique ?

On n'a même pas trouvé le moyen d'avoir une politique commune, ou au moins concertée, au Proche-Orient.

Je trouve affligeant - et ce sera le dernier point de mon intervention - que l'Europe, qui a tant d'amis et tant d'intérêts au Proche-Orient, n'ait pas trouvé le moyen de se prononcer de façon claire sur la conférence internationale sur le Proche-Orient. Individuellement pris, nos Etats ont parlé, mais il n'y a pas eu véritablement de démarche dans ce sens. Et, en particulier, le grand abandon, la non-assistance à Etat et à peuple en danger se manifeste par une carence incroyablement à l'égard du Liban.

Le Liban est de fait panagé. Un ambassadeur du Liban, aujourd'hui, n'est qu'un malheureux diplomate qui ne sait pas à quel gouvernement obéir. Quel gouvernement ? Cela se pose d'autant plus que la France n'a pas, me semble-t-il, à ma connaissance, reconnu le seul gouvernement formellement légal, formellement constitutionnel du Liban, celui qui avait été désigné par le président Gemayel juste avant qu'il quittât ses fonctions.

Voilà un Liban non seulement déchiré entre Beyrouth-Ouest et Beyrouth-Est, entre chrétiens et musulmans, mais aussi occupé par les Syriens et par les Israéliens. Pourquoi ne disons-nous pas à la Syrie qu'elle a le droit d'avoir des intérêts légitimes au Liban, mais qu'elle n'a pas de suzeraineté à exercer sur ce pays ?

Pour ma part, quelles qu'aient été les difficultés du dialogue euro-arabe, je pense qu'il faut le poursuivre. La France a tout intérêt à soutenir l'actuelle démarche du roi de Jordanie et du président Moubarak, qui s'efforcent de faire comprendre au chef de l'O.L.P. que la voie de la négociation pacifique est la seule qui puisse aboutir à ce que nous souhaitons. Je n'oublie pas non plus que la mise au point de cette conférence internationale sur le Proche-Orient serait l'occasion d'engager une coopération utile avec la diplomatie soviétique.

L'Union du centre souhaite un redéploiement, et une certaine croissance de la diplomatie française. Celle-ci doit avoir une plus grande activité, une plus grande envie de rassembler, d'encourager une diplomatie européenne inspirée par une stratégie de la liberté et des droits de l'homme. Nous avons formulé, nous formulerons des propositions en ce sens, et nous encourageons le Gouvernement à aller dans cette voie.

C'est pourquoi, en dépit de certaines critiques qui se veulent constructives - et ce justement pour encourager le Gouvernement - le groupe de l'Union du centre a décidé de ne pas voter contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, parler des affaires étrangères, de la diplomatie dans l'enceinte de l'Assemblée nationale française relève parfois d'une sorte de gageure, tant il est vrai qu'on a parfois le sentiment que l'opinion publique française ne ressent pas de manière profonde, de manière très claire, et en tout cas de manière très cohérente ce qu'est la politique étrangère, les contraintes qu'elle impose, les difficultés qu'elle soulève.

Je vais vous en citer un exemple récent : le référendum sur la Nouvelle-Calédonie.

M. Claude-Gérard Marcus. Ce n'est pas de la politique étrangère !

M. André Bellon. Au-delà de tout ce qu'on peut dire sur les difficultés internes de ce territoire, le référendum sur la Nouvelle-Calédonie pose, dans des termes de paix, de continuité, la question de la présence de la France dans l'océan Pacifique. Cette question concerne tous les Français parce qu'elle concerne la France. A cet égard, il est tout de même inquiétant de constater une espèce de démobilitation, et surtout de voir certains pousser à cette démobilitation.

Et pourtant, lorsqu'on regarde la réalité, lorsqu'on prend les problèmes un par un, on remarque que l'opinion publique française est sensible à ces questions. Il y a une sensibilité, parfois un peu charitable, parfois pas très cohérente, à l'égard des problèmes du tiers monde. Il y a une sensibilité vis-à-vis des questions de l'armement, du surarmement, du désarmement. Il y a une sensibilité parfois positive, parfois négative sur les questions de l'Europe. Il existe également des problèmes réels dont chacun est conscient : le commerce

extérieur, la monnaie. Enfin, il y a les questions qui, pas assez souvent sans doute et pas de façon suffisamment continue, sensibilisent l'opinion publique : je pense au Liban, aux Français de l'étranger, à la francophonie qu'il convenait de réveiller et d'activer, ce qui a été fait par la nomination d'un secrétaire d'Etat dont chacun connaît l'audience et le panache.

M. Xavier Deniau. Il s'agit d'un ministre délégué !

M. André Bellon. Et puisque nous allons bientôt célébrer le bicentenaire de la Révolution, comment ne pas rappeler à quel point la France a eu, au cours de son histoire, une influence au travers de ces mots, souvent galvaudés, mais tellement réels, que sont la liberté, l'égalité et la fraternité ; à tel point que le bonnet phrygien figure sur les drapeaux de près de la moitié des pays d'Amérique latine - voilà un symbole qui perdure.

Cette contradiction entre une sensibilité réelle aux problèmes internationaux et un intérêt apparent à la mise en œuvre de notre diplomatie est un problème. La politique étrangère est perçue par beaucoup comme un phénomène un peu abstrait, quelque chose dont on pourrait parler en dehors de toute contingence.

J'ai écouté tout à l'heure le remarquable discours de M. Peyrefitte qu'il qualifiait - comment disait-il déjà - de non polémique.

M. Alain Peyrefitte. Non agressif !

M. André Bellon. Non agressif, c'est ça. Eh bien ! quand on se souvient des discours précédents, on constate qu'il y a deux types de discours : ceux que vous faites quand vous êtes dans la majorité et ceux que vous prononcez quand vous êtes dans l'opposition.

M. Claude-Gérard Marcus. Cela vous arrive à vous aussi !

M. André Bellon. A cet égard, il y a donc continuité. D'ailleurs, je pourrais en citer deux exemples qui me font penser que ces discours sont écrits avant même d'avoir eu connaissance de certaines décisions. S'agissant de l'abaissement des taux de T.V.A., sans doute aviez-vous écrit votre discours, monsieur Peyrefitte, avant le vote des recettes de la présente loi de finances. Pour ce qui est des postes, peut-être avez-vous même écrit votre discours avant le budget de 1987 puisqu'il y a eu, contrairement à vos affirmations, gel de postes l'année dernière et dégel cette année !

M. Alain Peyrefitte. C'est ce que j'ai dit !

M. André Bellon. Alors, il conviendrait de sortir de ces types de discours atemporels qui n'ont aucun intérêt pour concrétiser dans l'esprit des Français l'enjeu réel, l'enjeu permanent qui est de vouloir une diplomatie forte et des moyens pour celle-ci.

Il faut faire comprendre aux Françaises et aux Français que la présence française et une diplomatie réelle ont un certain coût. A cet égard, nous apprécions le budget qui nous est présenté, même si nous aurions souhaité davantage après les années de difficultés que nous avons connues.

Nous apprécions le dégel de postes, la création de postes supplémentaires. C'est peut-être une banalité de le dire, mais peut-être faut-il parfois le rappeler : aucune politique ne peut se mettre en œuvre sans une administration, c'est-à-dire sans des fonctionnaires.

Nous apprécions la revalorisation des moyens, ainsi que l'accent mis sur la francophonie...

M. Xavier Deniau. L'accent, mais pas l'argent !

M. André Bellon. ... et l'intérêt porté aux relations culturelles internationales. Dans ce domaine, il convient de rechercher une certaine cohérence, que ce soit dans le temps ou dans l'espace. En matière de continuité comme en matière de cohérence d'action, M. Deniau a dit des choses qui nous paraissent importantes et dont nous avions d'ailleurs déjà parlé dans un budget précédent.

Nous apprécions évidemment la revalorisation de la place de la France dans le monde, qu'il s'agisse des relations Nord-Sud, du désarmement, de l'Europe et de la coopération. Le débat sur la coopération n'a certes pas lieu aujourd'hui, mais je tiens à faire remarquer qu'en cette matière,

nous avons toujours tenu à respecter les Etats et leur souveraineté. La question n'est pas de savoir si le tiers monde doit réussir en étant socialiste ou capitaliste. Ce qui nous paraît clair, c'est que, quelle que soit la voie choisie, il est aujourd'hui en difficulté.

C'est dans ce cadre que nombre de questions ont été résolues et c'est également dans ce cadre que beaucoup de questions se posent et se poseront dans un avenir proche.

Pour ma part, je remarque que le Président de la République comme le Gouvernement font preuve d'une attitude ferme.

Fermeté sur la question des droits de l'homme, à quelque moment que ce soit et où que ce soit : en Afrique australe, en Extrême-Orient, en Afghanistan, au Chili. Je pourrais multiplier les exemples, il n'y a pas pour nous de tiers monde socialiste, capitaliste ou autre, il y a des principes.

Fermeté aussi sur le dossier du Tchad. Comme par hasard, on ne l'évoque plus depuis quelque temps. Mais que n'a-t-on pas dit à une certaine époque sur l'attitude de la France qui, selon certains, s'engageait au Tchad de façon « inconsidérée et irresponsable » ! Le problème du Tchad paraît se stabiliser. De plus, la Libye et le Tchad, que rien ne semblait pouvoir rapprocher, sont sur le point de parvenir à un accord.

Fermeté encore s'agissant de la position de la France en Afghanistan, en Afrique australe, en Amérique centrale. Cette fermeté a crédibilisé notre position. Elle a permis d'affirmer notre présence et de montrer la cohérence de nos positions.

Fermeté toujours en ce qui concerne la question du désarmement, quoique j'accorde à M. Daillat que, pour le moment, nous n'avons fait qu'un pas en cette matière et que certains contrôles sont nécessaires. Le Président de la République l'a d'ailleurs rappelé. Mais au-delà des nécessités de contrôle, et de toutes les réserves que l'on peut faire quant aux moyens de contrôle et quant au fait que le processus n'est pas achevé, nous sommes cohérents quand nous demandons - et, à cet égard, rappelons-nous le discours de François Mitterrand au Bundestag - le démantèlement des Pershing ou des missiles Croisés sur le territoire allemand après en avoir souhaité leur implantation face aux SS 20. Or si ces derniers sont démantelés, les autres missiles doivent l'être aussi. Chacun le comprendra.

Fermeté aussi sur le Liban, même si la situation n'est évidemment pas celle que nous aurions souhaitée. Doit-on pour autant le reprocher à la France ? Je ne le crois pas. C'est sûrement le pays qui s'est le plus engagé au Liban, qui a le plus payé dans cette affaire, parfois même au prix du sang de ses enfants ! Est-il absurde de réaffirmer aujourd'hui que le Liban doit redevenir indépendant, hors de toute intervention extérieure ?

De la même manière, s'agissant du Proche-Orient, nous avons adopté une position cohérente en faveur du dialogue. Fallait-il des dialogues directs entre les parties en présence ou une conférence internationale ? L'histoire semble avoir tranché pour l'instant en faveur de la conférence internationale plutôt que pour des contacts directs, tout au moins pour certains. Cela étant, nous constatons qu'un désir de paix se manifeste au cœur du peuple israélien et que des gestes de paix sont faits à Akaba. Peut-il y avoir rencontre ? C'est effectivement la question essentielle pour l'instant.

Le monde pèse de plus en plus sur nous - et, à cet égard, j'ai cité un certain nombre d'exemples - et la politique étrangère se répercute sur nos choix intérieurs. Il n'y a donc pas de politique intérieure qui soit claire et constante, s'il n'y a pas de diplomatie claire et constante. Et inversement, il n'y a pas de diplomatie claire et constante sans une ferme politique intérieure.

C'est en ce sens que, même si nous ne discutons que cet après-midi des questions européennes - et ce pour des raisons d'organisation du travail parlementaire -, il n'est pas possible de séparer totalement ces questions de celles concernant la diplomatie française. Cela aurait un côté relativement surréaliste.

La France est l'un des piliers de la construction européenne et sa diplomatie est en partie fondée sur cette construction. François Mitterrand déclarait : « La France reste notre patrie, l'Europe est notre avenir. » Cette phrase marque le choix nécessaire en cette période, à savoir que pour bâtir l'Europe, il faut une France forte, sinon il n'y aura pas d'Europe face aux tropismes qui l'écartèlent aujourd'hui.

En ce sens, les socialistes ont soutenu la position de M. le Président de la République et du Gouvernement sur la dissuasion nucléaire. Une France forte n'est pas une donnée contradictoire avec la construction européenne et avec le dispositif de l'Alliance atlantique dont il faut rappeler sans cesse les limites géographiques et la limitation des objectifs.

C'est également en ce sens que nous avons soutenu l'attitude française face à la crise des euromissiles dans le processus engagé en matière de désarmement.

Mais la force de l'Europe, c'est aussi sa force économique et sa capacité à valoriser son marché. A cet égard, il importe de rappeler certains éléments.

D'abord, contrairement à ce que prétendent certains dans des discours qui ne sont pas neutres et qui témoignent d'arrière-pensées très claires, le marché européen n'est pas un marché protectionniste. En tout cas, il l'est sûrement moins que d'autres. N'oublions pas que dans les négociations du G.A.T.T., dans la préparation de l'Uruguay Round, nous devons avoir une attitude ferme vis-à-vis de certains pays développés, et qui le sont parfois plus que nous dans certains secteurs. Ce n'est sans doute pas en cédant sur le plan économique, ou sur le plan militaire, que nous construirons l'Europe.

Ensuite - et il importe de le rappeler à l'heure où M. Kohl est à Moscou - nous devons réaffirmer avec force notre politique à l'égard des pays de l'Est, et ce sans faiblesse. D'ailleurs, je crois que nous n'en avons jamais eue.

François Mitterrand disait devant l'institut des hautes études de la défense nationale : « Nous sommes solidaires de nos alliés. Nous n'en avons pas moins une histoire et donc une politique et une diplomatie qui nous sont propres. Là comme ailleurs, nous devons considérer l'Europe tout entière dans sa réalité géographique et historique. » C'est clair. Il convient d'être ferme sur les principes, sur la défense de nos intérêts et sur la nécessité d'engager le dialogue. C'est notre position. Elle doit le demeurer.

J'ai essayé, mes chers collègues, dans mon intervention, un peu brève, vu l'ampleur du sujet, d'évoquer les principes et leur application, la diplomatie et les moyens concrets d'action. J'aurai pu aussi parler de ce que l'on a appelé la « difficulté » de la diplomatie française. Certes, une grève a eu lieu. Pour la petite histoire, je rappellerai à M. Peyrefitte - cela figure d'ailleurs dans le rapport de M. Cambacères - comment se sont passés les faits : un arbitrage, rendu en avril 1987 par M. Jacques Chirac, Premier ministre, a décidé la récupération progressive, dans l'année 1988, des gains de change sur le budget du ministère des affaires étrangères ; l'application de cette décision, qui a été reportée à la fin de l'année - allez savoir pourquoi ? -, a donné lieu, le 1^{er} septembre de cette année, à une première annulation de crédits ; une seconde annulation était prévue, en novembre, mais elle a été supprimée par M. Roland Dumas.

Je crois que si nous parlions concrètement, que si nous avançons les chiffres tranquillement, nous éviterions beaucoup de problèmes. Nous pourrions dire à la France entière, que c'est avec ceux qui sont sur le terrain, avec ceux dont on ne parle pas mais dont on ne peut se passer, qu'on fait notre diplomatie. La politique de la France est l'affaire de tous. Peut-être qu'un jour nous le dirons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Léotard.

M. François Léotard. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, l'examen du budget du ministère des affaires étrangères est, bien entendu, l'occasion d'une analyse des crédits eux-mêmes. C'est la fonction première du Parlement. Mais c'est aussi, et plus encore, l'occasion d'une analyse de la politique qui est menée dans le monde au nom de la France.

Cette politique est rendue possible et effective par la consommation de ces crédits et elle est surtout rendue lisible ou audible par les démarches, les actions, les déclarations, les affirmations ou les regrets des plus hautes autorités du pays. Au premier rang figure bien entendu le chef de l'Etat, qui ne peut pas être assis bien entendu au banc où vous êtes, madame le ministre, monsieur le ministre, mais qui néanmoins, depuis le général de Gaulle, inspire, anime et souvent exprime la politique extérieure de la France.

Vous comprendrez donc que c'est par lui que je commence. Je ne jugerai pas ce budget - et donc cette politique - d'autres yeux qu'à travers les siens, ce qui permettra,

je n'en désespère pas, d'obtenir sur la position que j'exprimerai aujourd'hui, qui n'est pas réservée mais négative, l'assentiment du groupe socialiste, certainement très attaché à la mise en application pratique des propos du Président de la République.

Je le cite : « Je crois à l'existence de la conscience universelle. Un seul témoin sans peur suffit à exprimer et donc à susciter l'espérance du monde. Certes, la France doit se garder d'être présomptueuse et de se comporter en donneuse de leçons mais je suis sûr que le simple rappel, par sa voix, des principes sur lesquels on ne transige pas, ferait le tour de la planète. »

On peut en effet, en matière de politique étrangère, faire un autre choix, celui du cynisme, celui de la *Realpolitik*. Cela est fréquent et parfaitement légitime. On peut au contraire, comme le dit M. Mitterrand dans la phrase que je viens de vous citer, faire le choix de la morale. Seulement, si l'on fait ce choix-là, il faut que celui-ci soit constamment proposé, constamment pratiqué, constamment expliqué.

La politique qui est menée souffre, à mon sens, quant à la voix morale de la France, et donc de l'autorité internationale de celle-ci, d'un triple handicap qui contredit en permanence l'expression parfaitement noble du Président de la République : handicap de constance, handicap de lucidité, handicap de clarté.

C'est bien sûr le drame algérien qui, ces dernières semaines, a souligné le premier handicap, celui de la constance.

Le porte-parole de l'Elysée et le ministre d'Etat lui-même ont fait part de leur « préoccupation ».

Lorsqu'on sait que le drame algérien s'est traduit par de véritables massacres, des massacres de populations innocentes - on compte environ 600 morts - sans parler des milliers de blessés, d'arrestations et de procès, on est tenté de se demander ce qui pourrait faire accéder notre préoccupation nationale à un statut plus élevé qui pourrait être, par exemple, celui de l'indignation ou celui de la condamnation dont vous faites madame, monsieur les ministres, volontiers preuve lorsqu'il s'agit d'autres régimes ou d'autres lieux.

A partir de combien de morts la préoccupation de la France devient-elle, dans un cas comme celui-là, de l'indignation ou de la condamnation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Quand le porte-parole du parti socialiste exprime très tranquillement, avec une sorte de charité chrétienne, que c'est « à l'intérieur du Gouvernement algérien qu'une solution doit être trouvée », on ne peut que rester, dans un premier temps, perplexe, et dans un second, pour tout vous dire, un peu gêné. On est d'autant plus perplexe et d'autant plus gêné que pour d'autres cas, comme celui du Chili, dont nous nous réjouissons tous ici de l'évolution démocratique, M. Dumas a été l'un des tout premiers à condamner avec raison la situation sur le terrain. Dans la même interview accordée à un quotidien du matin, celui-ci a expliqué, à quelques lignes d'intervalle qu'il fallait « aider l'Algérie », mais qu'il fallait en revanche « condamner le gouvernement chilien ».

Ces deux exemples illustrent une fois de plus l'application de cette morale aléatoire dont votre gouvernement s'est fait une étrange spécialité. J'en viens à me demander pourquoi les larmes n'ont pas toutes, aux yeux du Gouvernement français, le même poids.

On pourrait faire la même remarque sur la précipitation avec laquelle le chef de l'Etat s'est fait le champion de la lutte contre les armes chimiques. C'est bien entendu une bonne attitude, prise, remarquons-le, de façon très médiatique après celle du Président Reagan. Mais l'indignation du chef de l'Etat serait plus volontiers partagée, et surtout écoutée et comprise, s'il ne s'était pas auparavant exprimé avec une mansuétude toute particulière, reconnaissons-le, et à proprement parler incompréhensible, non pas sur l'utilisation à venir des armes chimiques, mais sur leur utilisation actuelle. Je citerai à cet égard un communiqué du ministère des affaires étrangères reprenant ses propos. « Sans vouloir s'immiscer dans les problèmes qui relèvent de la souveraineté irakienne, le Président de la République a estimé que les liens d'amitié qui unissent l'Irak à la France l'autorisent d'autant plus à faire connaître son sentiment sur des événements qui mettent en cause les droits de l'homme. » Je ne comprends pas cette mansuétude, et nous sommes ici nombreux dans ce cas.

Deuxième handicap : un handicap de lucidité.

En effet, ce scepticisme que nous inspire votre politique n'est malheureusement pas dû uniquement à votre conception morale : il est dû aussi à d'étranges erreurs d'analyse et à ce que j'appellerai une stratégie de pari risqué ou de pari excessif. Je fais là allusion à la « caution » - j'insiste sur ce mot - que vous apportez, d'une façon qui est à mon sens bien légère, à la politique aujourd'hui menée en Union soviétique.

Naturellement, l'Union soviétique est en train de changer. Qui en doute ? Il serait absurde de le nier. Mais c'est sur l'ampleur et sur la nature de ce changement que la France, me semble-t-il, a réagi avec un excès de précipitation et d'optimisme.

Nous serions nombreux ici à prendre solennellement l'engagement, devant cette assemblée, de célébrer le libéralisme de M. Gorbatchev, comme on l'avait fait jadis sur ces bancs pour M. Andropov. Cependant, nous pensons qu'il est préférable de juger ce gouvernement, comme les autres, non pas sur ses pensées ou ses arrière-pensées, mais sur ses actes. Or quels sont ces actes ? Nous les attendons toujours : mettre fin, ce qui serait souhaitable et ce qui est réclamé par beaucoup, à l'antisémitisme d'Etat qui régnait aujourd'hui en Union soviétique, en octroyant massivement les visas nécessaires à ceux qui les demandent, notamment aux Juifs soviétiques ! Amnistier les nombreux prisonniers du goulag qui sont encore prisonniers de conscience ! Mettre fin aux internements psychiatriques, dont nous savons qu'ils se poursuivent ! Autoriser la liberté d'expression, le pluralisme politique, lever la chappe de plomb qui s'abat sur nos amis d'Europe centrale et d'Europe orientale !...

M. Robert Montdargent. Vous avez un train de retard !

M. François Léotard. ... et, bien entendu, retirer totalement les troupes d'Afghanistan ! Voilà des actes sur lesquels nous pourrions juger utilement la réalité de la pratique de M. Gorbatchev.

Nous avons encore en mémoire les propos tenus par M. Mitterrand en 1982, me semble-t-il, selon lesquels il ne « passerait pas l'éponge » sur l'affaire afghane, pas plus que sur l'affaire polonaise, et qu'il n'était pas disposé à exagérer les relations avec l'U.R.S.S. tant que ces problèmes resteraient pendants. Je ne sais pas qui peut dire aujourd'hui que ces problèmes ne sont pas pendants.

Je terminerai sur cette réalité fâcheuse que, si le Président de la République nous dit, avec beaucoup de force, qu'« il suffit qu'un seul témoin sans peur exprime ses conditions pour susciter l'espérance du monde », il a accepté que se tienne à Moscou, dans le cadre du processus d'Helsinki, une conférence qui nous préoccupe.

Nous n'ignorons pas que le contexte global, notamment celui de la C.S.C.E., permet d'imaginer ce projet de conférence, ni que la langue diplomatique se concilie mal avec l'expression populaire. Mais vous connaissez comme nous, monsieur le ministre chargé de la francophonie, ce bon sens d'une de ces expressions populaires : en l'occurrence, et je le dis au Gouvernement de la République française, une telle attitude revient à accepter d'« aller parler de corde dans la maison du pendu ».

Je sais bien que le bien-fondé de cette décision est partagé par beaucoup d'autres, mais cela n'a jamais été, depuis 1958, une raison pour la France ! Jamais ! Cette décision est, en fait, condamnable. Elle l'est moralement car il est indécent, pour ne pas dire immoral, d'accepter qu'une conférence sur la liberté se tienne dans le pays qui, depuis sept décennies, se situe en tête du hit-parade de ceux qui ont bafoué la liberté.

M. le ministre d'Etat souhaite, nous dit-on, encourager M. Gorbatchev. Il a même déclaré dans une interview récente « qu'il fallait parler des droits de l'homme au cœur même de la citadelle ». Nous n'acceptons pas cet argument, qui est totalement irrecevable.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Et l'Afrique du Sud ?

M. Alain Vivien. Adressez-vous donc à Sakharov ! Il ne partage pas votre sentiment !

M. François Léotard. Ou alors, il faut être cohérent : il faut d'urgence que le Président de la République se rende en Afrique du Sud,...

M. Robert Montdargent. Parlez-nous de Nelson Mandela ! Voilà vingt-six ans qu'il est en prison !

M. François Léotard. ... pays qui, effectivement, et nous le condamnons tous à ce titre, ne respecte pas les droits de l'homme.

M. Robert Montdargent. C'est subjectif, les droits de l'homme !

M. le président. Monsieur Montdargent, laissez parler M. Léotard.

M. François Léotard. J'ajoute enfin, en prenant un peu de hauteur historique (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste*), que, dans l'histoire, il y a de nombreux exemples de dictatures de droite qui se sont effacées : l'Espagne franquiste, le Portugal salazariste, la Grèce des colonels, l'Argentine des généraux, les Philippines de Marcos.

En revanche, il n'est pas un seul exemple de dictature communiste qui soit revenue en arrière. Pardonnez-moi, j'ai fait un oubli : il en existe un, celui de la Grenade. Il est vrai aussi que ce seul exemple a été malheureusement condamné par le gouvernement socialiste.

Troisième handicap : un handicap de clarté.

Il existe pour nous un troisième motif de scepticisme qui inspire mon propos : le silence de la France, j'allais dire le silence assourdissant de la France, sur le drame qu'a cité tout à l'heure Jean-Marie Daillet, celui que vivent nos frères chrétiens du Liban.

J'aurais aimé entendre dans la bouche du chef de la diplomatie française des déclarations extrêmement nettes et vigoureuses condamnant avec force l'occupation des deux tiers des territoires libanais par des forces syriennes.

Le ministre d'Etat refuse, dans ses propos, la notion d'alliés privilégiés. Soit, nous lui en donnons acte. Je crois qu'il refuse aussi l'idée que la France puisse avoir dans le monde des adversaires. Nous lui en donnons acte également. Mais alors, un pays qui se trouve ainsi l'ami de tout le monde, sans allié et sans adversaire, a-t-il encore une politique ? Il en est en effet des Etats comme des personnes. M. le ministre invente aujourd'hui, d'une certaine manière, une conception que Musil avait illustrée et appliquée à la littérature : il invente « l'Etat sans qualités ».

M. François Loncle. Hypocrite !

M. François Léotard. C'est cette condamnation que nous aurions aimé entendre dans la bouche du représentant de la France. N'oublions pas que 35 000 soldats syriens, dont 12 000 à Beyrouth-Ouest, continuent d'occuper les deux tiers du Liban, c'est là la seule vraie réalité qui mérite d'être dénoncée fermement : il s'agit de l'occupation d'un pays libre par des forces étrangères.

Je voudrais simplement vous rappeler, en citant la grande figure, aujourd'hui disparue, de Bachir Gemayel, ce que nos amis libanais nous demandent de faire : « La France a ourdi depuis longtemps au Proche-Orient, avec les chrétiens, le complot de la liberté. »

M. le président. Il faut conclure, M. Léotard.

M. François Léotard. Que faisons-nous pour ces hommes, pour ces chrétiens, dont souvent les pères sont morts sous le drapeau de la République ? Que faisons-nous pour ces femmes et ces hommes qui aiment souvent la France comme nous l'aimons ? Que faisons-nous pour ces justes qui font si brillamment rayonner notre culture et perdurer nos valeurs en Orient ?

Je reprendrai une très vieille expression qui nous honorerait si nous la concevions pour nous-mêmes : le futur Saint-Louis, il y a près de huit siècles, sept cent trente-huit ans exactement,...

M. Alain Vivien. Nous voilà revenus au temps des rois-sades !

M. François Léotard. ... avait promis à ces citoyens là, « protection comme aux Français eux-mêmes ». (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Laissez conclure M. Léotard, mes chers collègues ! Son temps de parole est écoulé.

M. François Léotard. En conclusion, madame et monsieur les ministres, j'exprime ici une dernière crainte qui motivera le vote du groupe Union pour la démocratie française.

Vous nous proposez un budget qui comptabilise les absences : absence de cohérence, absence de moyens, absence de perspective, absence d'ambition et, j'allais dire, hélas ! absence de courage, trop souvent.

On ne peut pas se transformer en donneur de leçons (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*), faire le choix de la morale et, dans le même temps, fermer pudiquement les yeux sur les massacres en Algérie.

On ne peut pas, comme l'a fait récemment le chef de l'Etat, proposer de bannir les armes chimiques de la surface de la planète et continuer d'entretenir des relations privilégiées avec le pays qui les utilise.

On ne peut pas se vouloir l'apôtre de la liberté derrière le rideau de fer et prendre le risque de cautionner à la hâte une pratique quotidienne, quant aux droits de l'homme, qui n'est acceptée ici - j'en suis convaincu - par personne.

M. Jean-Claude Gaudin. Assurément !

M. François Léotard. Tel est notre jugement, madame et monsieur les ministres, sur la politique de la France. Il est formulé à partir des propos mêmes de celui qui inspire cette politique : le Président de la République.

M. François Loncle. Jaloux !

M. André Bellon. Interprétation libre !

M. François Léotard. L'U.D.F. ne votera pas un budget dont elle refuse certaines orientations parmi les plus fortes. Elle refuse une pratique politique qu'elle ne souhaite pas soutenir et un engagement de la France qui n'est pas conforme aux intérêts profonds ni à l'image claire que notre pays mérite d'avoir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. François Loncle. Ridicule !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Affaires étrangères.

Annexe n° 1. - M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial ; avis n° 296, au nom de la commission des affaires étrangères : tome I. - Services diplomatiques et généraux, de M. André Delehedde ; tome II. - Relations culturelles et francophonie, de M. Xavier Deniau ; avis n° 297, tome I, de M. Jean-Yves Le Drian, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Affaires européennes.

Annexe n° 2. - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 295, au nom de la commission des affaires étrangères : tome III. - Affaires européennes : institutions, marché unique, monnaie, de M. Jean Seitlinger ; tome IV. - Affaires européennes : recherche, technologie, télécommunications, de M. Jean-Yves Le Déaut.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures vingt.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

